

Sécurité de la vieillesse—Loi

puissent respirer un peu plus à l'aise. C'est ainsi que les sociétés occidentales ont augmenté énormément leur niveau de vie comparé à l'époque des ducs et des rois, alors que nos ancêtres étaient en servage. Mais, monsieur le Président, quand le gouvernement accumule les déficits, il hypothèque lourdement la prochaine génération, il handicape nos descendants aussi lourdement que si on leur coupait les jambes. La prochaine génération sera moins en mesure de s'en tirer dans la vie.

● (1700)

En période d'inflation, il n'est pas raisonnable d'essayer de régler le problème en imposant des augmentations de 6 et 5 p. 100. Notre revenu de \$65,000 augmentera de 6 p. 100 soit d'environ \$3,900, à partir du 1^{er} janvier de cette année. C'est valable pour tous les députés, même les néo-démocrates. Nous nous attendons par contre à ce que les personnes âgées ayant un revenu d'environ \$3,000 se contentent d'une augmentation de \$180. Ce n'est pas juste, monsieur le Président, et je ne peux pas donner mon appui à ce projet de loi.

Je suis conservateur en ce qui concerne l'importance de la production de richesses, et je sais que les capitaux du pays doivent appartenir aux particuliers et être contrôlés par eux; je sais que des millions de décisions prises par des particuliers, qu'il s'agisse de petites exploitations agricoles ou de petites entreprises, donneront de bien meilleurs résultats que les décisions centralisées d'un roi ou d'un premier ministre, d'un cabinet ou d'une bureaucratie. En ma qualité de progressiste conservateur, je crois qu'en période d'inflation, on ne peut pas régler les hausses salariales en pourcentages. Les riches s'enrichissent considérablement et les pauvres piétinent.

Le ministre aurait pu accorder à tous une augmentation forfaitaire de \$1,000. De cette façon, les personnes âgées et les personnes les plus durement touchées auraient de quoi compenser l'augmentation réelle du coût de la vie et les citoyens qui gagnent \$60,000 ou \$90,000 recevraient \$1,000.

Madame le ministre qui a un revenu de \$100,000 n'arrive pas à me convaincre que le coût de la vie a augmenté de \$6,500 pour elle. C'est l'augmentation qu'elle recevra cette année par rapport à l'année dernière. Je ne crois pas qu'elle travaille plus que l'année dernière. Sa productivité n'a pas augmenté le moins; pourtant, elle va retirer \$6,500 de plus de l'économie canadienne, alors que les personnes âgées situées en-deçà de seuil de la pauvreté recevront une augmentation de \$180. Ce n'est pas le genre de mesure qu'il faut tolérer à la Chambre, surtout lorsqu'il existe une solution.

En période d'inflation, il faudrait remplacer les hausses proportionnelles par des augmentations forfaitaires, ce qui rapprocherait les Canadiens et les mettrait un peu plus à égalité en leur permettant de retirer la même somme de l'économie.

Je vais me rasseoir pour que le ministre puisse me répondre pendant le temps qui m'est attribué.

Mme Bégin: Je ne peux pas et vous connaissez très bien la règle.

M. Thacker: Parlez, madame le ministre.

Mme Bégin: Lisez votre Règlement!

Le vice-président: A l'ordre. Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a la parole.

M. Thacker: Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) ne veut pas parler.

Mme Bégin: Je ne peux pas parler.

M. Taylor: Levez-vous si vous voulez faire un discours.

M. Thacker: Monsieur le Président, je suis certain que la Chambre consentirait à l'unanimité à ce que le ministre se lève pour répondre à la question que je lui pose. Normalement, à l'étape du rapport, elle devrait se lever et elle se lèverait, n'était-ce le fait que le gouvernement a imposé la clôture.

Mme Bégin: Je ne peux pas. Lisez le Règlement.

M. Thacker: C'est uniquement à cause de la motion de clôture qu'elle ne peut pas répondre. Je vais m'asseoir, car je veux demander à la Chambre si elle consent à l'unanimité à ce que le ministre se lève pour répondre à ma question et dise pourquoi le gouvernement a prévu une augmentation proportionnelle au revenu au lieu d'accorder une augmentation forfaitaire à tout le monde en période d'inflation.

Le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social prenne la parole à cette étape du débat?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Il semble y avoir consentement.

Mme Bégin: Je vous remercie, monsieur le Président. Le député sait pertinemment que le Règlement m'interdit d'intervenir à l'étape du rapport et que je ne puis répondre aux questions qu'à l'étape de la troisième lecture, mais je remercie la Chambre d'avoir donné son consentement unanime.

J'ai répondu au député tandis qu'il parlait, mais il ne m'a peut-être pas entendue. Les déductions uniformes jouent constamment en faveur des riches. Je ne crois pas que le député connaisse très bien le régime fiscal.

S'il veut bien donner plus de précisions et m'expliquer exactement de quelle façon cette somme sera remise aux gens, peut-être alors que nous pourrions discuter sérieusement. Est-il sérieux, se place-t-il sur le simple plan politique?

Le vice-président: Le député de Lethbridge-Foothills avait 10 minutes à sa disposition, et c'est là le temps normalement accordé au député. Il peut néanmoins poursuivre s'il obtient le consentement unanime de ses collègues. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de me faire le porte-parole de mes commettants de Burnaby, notamment des prestataires de la pension de sécurité de la vieillesse et de ceux qui sont sur le point de la toucher. Je m'oppose vivement au bill C-131 qui, sous de nombreux rapports, constitue une mesure préjudiciable au niveau de la vie des personnes qui, au sein de notre société, sont les plus durement frappées par toute majoration des prix.